



commercial temps partiel

Par **warez72**, le **19/03/2020** à **14:27**

Bonjour,

Je suis commercial mon entreprise m'a mis en [chômage](#) partiel, mais me demande de faire du e-mailing et des appels téléphoniques pendant 8 heures hebdomadaires, avec rapport journalier. Ont'il le droit de le faire ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **morobar**, le **20/03/2020** à **09:01**

Bonjour,

On n'en sait rien du tout, pas d'entrailles de bouc disponibles ,pour y lire l'avenir.

Il faut connaître les conditions de mise en chômage technique et le cas échéant les conditions de rémunération de cette tâche.

A priori cela ressemble à du télétravail et la demande de l'employeur pourrait bien être légitime.

A vous de voir si vous devez craindre pour votre considération à l'avenir.